

LETTRÉ AUX PORTEURS DU FCP ABARIS
ISIN : FR0010153221 - PART C

Paris, le 26 février 2016

Madame, Monsieur,

Vous détenez des parts du FCP ABARIS (FR0010153221 - part C), et nous vous remercions de votre confiance. A ce titre nous vous informons qu'OCEA Gestion (anciennement VP Finance Gestion), société de gestion du FCP, a décidé de faire évoluer la gestion de votre fonds.

L'objectif de gestion du FCP ABARIS est d'investir dans des actions européennes par l'intermédiaire d'OPCVM ou FIA de droit français et d'OPCVM européen permettant l'éligibilité au PEA avec une approche multi-style et multi-gérant, en vue de surperformer l'indice MSCI EMU™ dividendes nets réinvestis, sur la période de placement recommandée supérieure à 5 ans.

1. L'opération

L'opération consiste en la modification de l'objectif de gestion tel que le nouvel objectif consistera à investir dans des actions européennes par l'intermédiaire d'OPCVM ou FIA, français ou de droit étranger permettant l'éligibilité au PEA avec une approche multi-style et multi-gérant en vue de surperformer l'indice STOXX® Europe 600 Net Return sur la période de placement recommandée supérieure à 5 ans. La stratégie d'investissement est ajustée pour y parvenir, notamment au travers de l'élargissement de l'univers d'investissement à la totalité des marchés actions d'Europe et de la possibilité d'investir sur des contrats de swap.

En parallèle, la société de gestion a décidé de procéder au changement de dépositaire de votre fonds.

Ces modifications sont détaillées dans la suite de cette lettre ainsi qu'en annexe.

Ces opérations ont été agréées par l'Autorité des Marchés Financiers en date du xx février 2016 et seront effectives en date du 11 mars 2016. Elles ne modifieront pas la valeur de vos avoirs et seront sans incidence fiscale. Elles s'effectueront automatiquement, sans intervention de votre part.

En complément, le taux de frais de gestion fixes est abaissé de 2,99%TTC à 2,50%TTC.

Si ces modifications ne recueillaient pas votre assentiment, nous vous rappelons que conformément à la réglementation, vous avez la possibilité de demander, à tout moment à compter de la date de réception de la présente lettre d'information et pendant une durée de 30 jours, le rachat de vos parts sans frais. Ce rachat serait alors soumis à la fiscalité de droit commun applicable aux plus-values de cession de valeurs mobilières.

2. Modifications entraînées par l'opération

Les principales évolutions de votre fonds sont décrites ci-dessous. Vous pouvez également consulter le détail dans le tableau de comparaison qui figure dans l'Annexe ci-après.

Incidences de la modification de votre fonds :

- Modification du profil rendement / risque : OUI
- Augmentation du profil rendement / risque : NON
- Augmentation des frais : NON

Cette modification n'aura aucune incidence sur la classification de votre fonds, qui relèvera toujours de la classification AMF « Actions des pays de l'Union Européenne ».

Plus précisément, ces évolutions seront les suivantes :

Evolution de l'objectif de gestion :

Seul l'indicateur de référence sera changé pour être élargi à l'ensemble des marchés actions d'Europe.

L'objectif de gestion du FCP ABARIS est d'investir dans des actions européennes par l'intermédiaire d'OPCVM ou FIA de droit français et d'OPCVM européen permettant l'éligibilité au PEA avec une approche multi-style et multi-gérant, en vue de surperformer l'indice MSCI EMU™ dividendes nets réinvestis, sur la période de placement recommandée supérieure à 5 ans. Le nouvel objectif de gestion consistera à investir dans des actions européennes par l'intermédiaire d'OPCVM ou FIA français ou de droit étranger permettant l'éligibilité au PEA avec une approche multi-style et multi-gérant en vue de surperformer l'indice STOXX® Europe 600 Net Return sur la période de placement recommandée supérieure à 5 ans.

Modification des frais de gestion fixes:

Egalement à l'occasion de cette opération, nous vous informons qu'OCEA Gestion a décidé de réduire le niveau maximum des frais de gestion fixes de votre FCP.

Ainsi à compter du 11 mars 2016, les frais de gestion fixes maximum seront abaissés de 2,99%TTC à 2,50%TTC.

Changement de dépositaire, établissement centralisant les souscriptions et rachats :

Egalement à l'occasion de cette opération, nous vous informons qu'OCEA Gestion a décidé de changer le dépositaire ainsi que l'établissement en charge de centraliser les souscriptions et rachats qui seront CACEIS Bank France à compter du 11 mars 2016,

Nous vous invitons à consulter le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) et le prospectus de votre fonds qui sont disponibles sur le site internet www.banqueleonardo.com. Ces documents ainsi que le DICI et le prospectus peuvent vous être adressés gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse suivante:

OCEA Gestion – 4 Place Saint Thomas d'Aquin - 75007 PARIS.

Votre conseiller financier habituel se tient à votre disposition pour vous apporter toute précision complémentaire que vous souhaiteriez.

Vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien prêter à ce courrier, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

OCEA Gestion

ANNEXE

	Avant le 11 mars 2016	A compter du 11 mars 2016
Objectif de gestion	L'objectif de gestion du FCP ABARIS est d'investir dans des actions européennes par l'intermédiaire d'OPCVM ou FIA de droit français et d'OPCVM européen permettant l'éligibilité au PEA avec une approche multi-style et multi-gérant, en vue de surperformer l'indice MSCI EMU™ dividendes nets réinvestis, sur la période de placement recommandée supérieure à 5 ans	L'objectif de gestion du fonds est d'investir dans des actions européennes par l'intermédiaire d'OPCVM ou FIA français ou de droit étranger permettant l'éligibilité au PEA avec une approche multi-style et multi-gérant en vue de surperformer l'indice STOXX® Europe 600 Net Return sur la période de placement recommandée supérieure à 5 ans.
Indicateur de référence	<p>L'indicateur de référence du fonds est l'indice MSCI EMU™ dividendes nets réinvestis créé par Morgan Stanley Capital International pour mesurer la performance des marchés d'actions de la zone euro. Cet indice, calculé en euro et regroupant environ 340 valeurs, est représentatif de 60 % de la capitalisation boursière des pays de la zone euro hors Luxembourg et Grèce. La publication officielle journalière s'effectue sur la base des cours de clôture, coupons détachés.</p> <p>L'OPCVM n'étant ni indiciel, ni à référence indicielle, le MSCI EMU™ dividendes nets réinvestis ne constitue qu'un indicateur de comparaison a posteriori de la performance</p>	<p>L'indicateur de référence du fonds est l'indice STOXX® Europe 600 Net Return.</p> <p>L'indice STOXX® Europe 600 Net Return (NR) est un indice pondéré du flottant des 600 plus importantes capitalisations européennes (zone euro et hors zone euro).</p> <p>L'OPCVM n'étant ni indiciel, ni à référence indicielle, le STOXX® Europe 600 Net Return ne constitue qu'un indicateur de comparaison a posteriori de la performance</p>
Stratégies utilisées	<p>La stratégie d'investissement consiste à gérer de façon discrétionnaire ce fonds en sélectionnant des OPCVM ou FIA de droit français ou des OPCVM européens investis en actions dans le but d'atteindre l'objectif de gestion.</p> <p>Dans une première étape, il est procédé à la constitution d'une base de données composée d'OPCVM ou FIA de droit français ou d'OPCVM européens, autres que des OPC d'OPC, éligibles au PEA ou dont l'actif comprend au moins 75 % de titres éligibles au PEA, à valorisation au moins hebdomadaire et dont l'actif est principalement supérieur à 20 millions d'euro. Un maximum de 15% de l'actif pourra être investi dans des OPC dont l'actif net serait inférieur à ce seuil.</p> <p>Dans une deuxième étape, l'univers d'investissement est partitionné en cinq catégories, dont seules les quatre premières seront susceptibles d'être incluses dans l'actif de l'OPCVM :</p> <ul style="list-style-type: none"> - OPC « value » privilégiant les actions dont le cours boursier apparaît inférieur à la valeur réelle, répartis en deux sous catégories, d'une part 	<p>La stratégie d'investissement consiste à gérer de façon discrétionnaire ce fonds en sélectionnant des OPCVM ou FIA de droit français ou des OPCVM européens investis en actions dans le but d'atteindre l'objectif de gestion.</p> <p>Dans une première étape, il est procédé à la constitution d'une base de données composée d'OPCVM ou FIA français ou de droit étranger, autres que des OPC d'OPC, éligibles au PEA ou dont l'actif comprend au moins 75 % de titres éligibles au PEA, à valorisation au moins hebdomadaire et dont l'actif est principalement supérieur à 20 millions d'euro. Un maximum de 15% de l'actif pourra être investi dans des OPC dont l'actif net serait inférieur à ce seuil.</p> <p>Dans une deuxième étape, l'univers d'investissement est partitionné en cinq catégories, dont seules les quatre premières seront susceptibles d'être incluses dans l'actif de l'OPCVM :</p> <ul style="list-style-type: none"> - OPC « value » privilégiant les actions dont le cours boursier apparaît inférieur à la valeur réelle, répartis en deux sous catégories, d'une part petites et moyennes capitalisations,

	<p>petites et moyennes capitalisations, d'autre part larges capitalisations des titres détenus par les OPC cibles ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - OPC « growth » privilégiant les actions de sociétés ou de secteurs à fort potentiel de croissance, répartis en deux sous catégories, d'une part petites et moyennes capitalisations, d'autre part larges capitalisations des titres détenus par les OPC cibles; - OPC « sectoriel » privilégiant les actions de sociétés d'un secteur ou d'un groupe de secteurs économiques; - OPC thématiques privilégiant les actions de sociétés dont la vie économique et sociale présente des particularités (OPA ou OPE potentielle, succession familiale etc.) ; - Autres OPC, non retenus en tant que valeurs d'investissement. <p>La distribution entre les catégories s'effectue selon la politique de gestion retenue par le gérant de l'OPC cible selon la politique de gestion connue à partir des documentations réglementaire et commerciale, complétées par des entretiens avec les gérants de ces OPC.</p> <p>Dans une troisième étape purement quantitative, un modèle permet, au sein de chaque catégorie, de comparer les OPC sélectionnés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - entre eux sur la base de performances de date à date hebdomadaire, mensuelle, trimestrielle, annuelle, - à trois indices (CAC40, Eurostoxx « Large », Eurostoxx « MidSmall »). <p>Finalement, le gérant choisit chaque OPC en fonction de leur performance relative, des recommandations macroéconomiques du comité de gestion, des conditions de marché et de ses anticipations.</p> <p>Le fonds pourra aussi intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés, de gré à gré ou organisés français et étrangers afin de poursuivre son objectif de gestion (gestion discrétionnaire).</p>	<p>d'autre part larges capitalisations des titres détenus par les OPC cibles ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - OPC « growth » privilégiant les actions de sociétés ou de secteurs à fort potentiel de croissance, répartis en deux sous catégories, d'une part petites et moyennes capitalisations, d'autre part larges capitalisations des titres détenus par les OPC cibles; - OPC « sectoriel » privilégiant les actions de sociétés d'un secteur ou d'un groupe de secteurs économiques; - OPC thématiques privilégiant les actions de sociétés dont la vie économique et sociale présente des particularités (OPA ou OPE potentielle, succession familiale etc.) ; - Autres OPC, non retenus en tant que valeurs d'investissement. <p>La distribution entre les catégories s'effectue selon la politique de gestion retenue par le gérant de l'OPC cible selon la politique de gestion connue à partir des documentations réglementaire et commerciale, complétées par des entretiens avec les gérants de ces OPC.</p> <p>Dans une troisième étape purement quantitative, un modèle permet, au sein de chaque catégorie, de comparer les OPC sélectionnés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - entre eux sur la base de performances de date à date hebdomadaire, mensuelle, trimestrielle, annuelle, - à différents indices boursiers sélectionnés en fonction de leur pertinence par rapport à l'OPC étudié <p>Finalement, le gérant choisit chaque OPC en fonction de sa performance relative, des recommandations macroéconomiques du comité de gestion, des conditions de marché et de ses anticipations.</p> <p>Le fonds pourra investir jusqu'à 100% de son actif en parts ou actions d'OPC de droit français ou étranger.</p> <p>Le fonds pourra aussi intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés, de gré à gré ou organisés français et étrangers afin de poursuivre son objectif de gestion (gestion discrétionnaire)</p>
<p>Description des actifs utilisés</p>	<p>• Instruments dérivés :</p> <p>Le fonds peut intervenir sur des instruments dérivés indiqués ci-après, dans la limite d'une exposition maximale en engagement</p>	<p>• Instruments dérivés :</p> <p>Le fonds peut intervenir sur des instruments dérivés indiqués ci-après, dans la limite d'une exposition maximale en engagement</p>

	<p>de 110% de l'actif net et peut détenir jusqu'à 100% de son actif en produits dérivés.</p> <p>Le fonds peut intervenir sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré pour des risques action ou change par l'utilisation de futures, d'options et de change à terme.</p> <p><u>Nature des marchés d'intervention :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> réglementés <input checked="" type="checkbox"/> organisés <input checked="" type="checkbox"/> de gré à gré <p><u>Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> action <input type="checkbox"/> taux <input checked="" type="checkbox"/> change <input type="checkbox"/> crédit <input type="checkbox"/> autres risques <p><u>Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> couverture <input checked="" type="checkbox"/> exposition <input type="checkbox"/> arbitrage <input type="checkbox"/> autre nature <p><u>Nature des instruments utilisés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> futures <input checked="" type="checkbox"/> options <input type="checkbox"/> swaps <input checked="" type="checkbox"/> change à terme <input type="checkbox"/> dérivés de crédit <input type="checkbox"/> autre nature 	<p>de 110% de l'actif net et peut détenir jusqu'à 100% de son actif en produits dérivés.</p> <p>Le fonds peut intervenir sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré pour des risques action ou change par l'utilisation de futures, d'options et de change à terme.</p> <p><u>Nature des marchés d'intervention :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> réglementés <input checked="" type="checkbox"/> organisés <input checked="" type="checkbox"/> de gré à gré <p><u>Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> action <input type="checkbox"/> taux <input checked="" type="checkbox"/> change <input type="checkbox"/> crédit <input type="checkbox"/> autres risques <p><u>Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> couverture <input checked="" type="checkbox"/> exposition <input type="checkbox"/> arbitrage <input type="checkbox"/> autre nature <p><u>Nature des instruments utilisés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> futures <input checked="" type="checkbox"/> options <input checked="" type="checkbox"/> swaps <input checked="" type="checkbox"/> change à terme <input type="checkbox"/> dérivés de crédit <input type="checkbox"/> autre nature
Frais de gestion	2,99% TTC Taux maximum	2,50% TTC maximum
Dépositaire, établissement centralisant les souscriptions et rachats	<p>BANQUE LEONARDO, Société anonyme, agréée par le CECEI en tant que BANQUE le 10 décembre 2007 et par le Conseil des Marchés Financiers en tant que teneur de compte conservateur le 23 novembre 1999, dont le siège social est situé au 68, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 PARIS</p>	<p>CACEIS BANK FRANCE Société anonyme, agréée par le CECEI en tant que BANQUE le 9 mai 2005, dont le siège social est situé au 1-3, Place Valhubert - 75013 Paris</p> <p>Par délégation de la Société de Gestion, CACEIS Bank France est investi de la mission de gestion du passif du Fonds et à ce titre assure la centralisation et le traitement des ordres de souscription et de rachat des parts du FCP. Ainsi, en sa qualité de teneur de compte émetteur, CACEIS Bank France gère la relation avec Euroclear France pour toutes les opérations nécessitant l'intervention de cet organisme.</p>
Conservateur et établissement en charge du passif de l'OPCVM	<p>BANQUE LEONARDO, ayant donné mandat de sous-conservation à CREDIT AGRICOLE TITRES, Entreprise d'investissement, 4 avenue d'Alsace – BP 12 – 41500 MER</p>	<p>CACEIS BANK FRANCE Société anonyme, agréée par le CECEI en tant que BANQUE le 9 mai 2005, dont le siège social est situé au 1-3, Place Valhubert - 75013 Paris</p>